

<http://www.memoires-et-presences.fr/Un-acharnement-politique-inadmissible-contre-les-refugies-italiens>



Un acharnement politique inadmissible contre les réfugiés italiens

- Actualité - Solidarité -

Date de mise en ligne : mercredi 6 juillet 2022

Copyright © Mémoires et Présences - Tous droits réservés

Alors que la France, depuis les années 80, avait accordé l'asile à ces dix réfugiés italiens - sous les conditions remplies de sortir de la clandestinité, d'abandonner la lutte armée et de s'insérer pacifiquement dans la société française - le Président Emmanuel Macron décidait, en 2021, de renier la parole de la France résultant de la doctrine Mitterrand, maintenue durant quatre décennies, et de donner suite aux demandes d'extradition de l'Italie.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a salué les décisions, prononcées le 29 juin 2022 par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris, refusant ces extraditions sur la base du respect des principes fondamentaux du droit énoncés par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Néanmoins, le parquet général vient de se pourvoir devant la Cour de cassation pour contester le refus d'extradition de ces dix Italiens. Cette décision traduit un acharnement judiciaire inadmissible à l'encontre de personnes totalement intégrées dans la société française depuis quatre décennies. Il s'agit au surplus d'une procédure rarement utilisée, motivée par des considérations purement politiques.

La LDH dénonce cette immixtion scandaleuse du politique dans la justice française en espérant voir échouer cette ultime tentative de remise en cause des décisions justes et courageuses prises par la chambre de l'instruction.